

DEVIS valable pour jours

CONTRAT

Avenant

Nouveau Client

Nouvel Etablissement

N° : [redacted] Date : 6/1/21

Code 1 LC : 56267 Code 2 LC : [redacted]

Référence client :
Adresse de Facturation : N° Dossier : 3426758
Raison Sociale : MAIRIE DE ROYAN
Complément RS :
Adresse : 80 AVENUE PONTAILLAC
Localité : ROYAN CP : 17-200 Tél. :
Contact : Fax :
N° SIRET : Code APE :

Adresse de Livraison / Implantation : N° Etablissement :
Raison Sociale : CAREL
Complément RS :
Adresse : 45 BD FRANCK LAMY
Localité : ROYAN CP : 17-200 Tél. : 0618722907
Contact : MR LAVISSE Fax :
N° SIRET : Code APE :

Objet du contrat

Nature des prestations de Maintenance	Forfait ou Service	Durée en année(s)	Échéance 1 ^{ère} Vérif (MM/AA)	Périodicité :		
				Année	Semestre	Trimestre
Extincteurs	F S			A	S	T
Extincteurs sur roues	F S			A	S	T
Robinetts d'Incendie Armés R.I.A.	F S			A	S	T
Blocs Autonomes de Sécurité B.A.E.S.	F S			A	S	T
Systèmes de Désenfumage	F X	3	04/21	X	S	T
Colonnes(s) Sèche(s)	F S			A	S	T
Colonne(s) Humide(s)	F S			A	S	T
Poteau(x) incendie	F S			A	S	T
ARI	F S			A	S	T
Alarme Type 4	F S			A	S	T
Autre(s) prestation(s)	F S			A	S	T

Les frais de déplacements sont de 25 € HT par adresse d'intervention pour 0 à 50 unités, de 45 € HT pour 51 à 100 unités et de 60 € pour 100 unités et plus.

Le forfait comprend la vérification, les pièces détachées de maintenance et les charges de maintenance (ne sont pas inclus les pièces détachées et charges suite à utilisation ou vandalisme, les échanges Standards, les Visites Endoscopiques et la dénaturation). Le service comprend la vérification (ne sont pas inclus les pièces détachées, les charges, les échanges Standards, les Visites Endoscopiques et la dénaturation).

Prestations de maintenance des matériels, précisez :		Code article	Qté	Prix unitaire	Montant H.T.	% TVA	TVA
TOTAL FFV*					36.12	20.00	7.22
Emplacement / Zone de base / Bâtiment	Nature des prestations						
CONVENTION A RATTACHER							
VILLE DE ROYAN	VERIFICATION DESENFUMAGE	M005	5	51.60	258.00	20.00	51.60
	VERIFICATION COFFRET CO2 OUVERTURE SEUL	M008	2	15.45	30.90	20.00	6.18
	VERIFICATION TREUIL	M007	5	15.45	77.25	20.00	15.45
Représenté par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020.							
Déplacement sur appel client (demande d'intervention)		0403					

Les tarifs sont revus annuellement au 1^{er} janvier sur la base de la formule suivante :
P = Po x (1,15 + 0,30 x (FSD2 / FSD20) + 0,65 x (ICHT - IME / ICHT - IME))
(P = Prix après révision, Po = Dernier prix révisé). L'augmentation annuelle des prix après application de la formule de révision ci-dessus ne pourra être inférieure à 1%.

Service d'installation et de maintenance des équipements incendie (référentiel I4 - NF 2851 Certificat n° : 245/04/01/2015)
Licenciations délivrées par CNPP-Cest, (www.cnpp-cest.fr) et AFNOR Certification (www.afnor.fr)
Ces certifications attestent la conformité du service aux exigences du référentiel I4 - NF 2851 et garantissent que le prestataire, les intervenants, l'équipement et les locaux, se conformeront, les procédures, les méthodes de prestation, de diagnostic, de réparation et de vérification préventive sont contrôlées régulièrement par CNPP-Cest, et AFNOR Certification.

Nom, cachet et signature du Client		TOTAL H.T.	402.27
Cas N°1 : Signature du devis / de la commande après acceptation des conditions générales figurant au verso	Cas N°2 : Je suis un consommateur au sens du code de la consommation et j'accepte les clauses spécifiques en gras au verso	MONTANT TVA	80.45
le maire Patrick MARENGO		TOTAL T.T.C.	482.72
Signature SICLI		Pièces détachées et charges en sus si besoins	
Cadre réservé à l'ADV :		Conditions de règlement :	
		- Délais de paiement : - Titre de paiement :	
		Tampon Agence	

- Référentiels techniques applicables :
- Code du travail - NF S 61-919 et NF S 61-922 (Extincteur),
 - ERP - NF C 71-830 (BAES),
 - R4 - NF S 62-201 (RIA),
 - R5 - NF S 61-933 (Système Compartimentage / Désenfumage),
 - R17 - NF S 61-759 (Colonnes sèches),
 - Autres préciser : - NF S 62-200 (Poteau d'Incendie).

Chubb France, Société en commandite simple au capital de 32 302 720 € • 702 000 522 RCS Pontoise • Identifiant TVA FR 46 702 000 522
Siège social : Parc Saint Christophe • 10 avenue de l'Entreprise • 95865 Cergy-Pontoise Cedex • Tél. : 01 30 17 37 37 • Fax : 01 30 17 37 38

Si vous annulez votre commande, au sens du code de la consommation, vous pouvez utiliser le coupon du verso en indiquant votre numéro de commande.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS, MERCI DE CONTACTER VOTRE AGENCE :

Agence SICLI de :
Adresse :

- Remises :
- % de remise sur les pièces détachées extincteurs : %
 - % de remise sur les pièces détachées BAES : %
 - % de remise sur les pièces détachées RIA : %
 - % de remise sur les pièces détachées DESENFUMAGE : %
 - % de remise sur les pièces détachées ALARMES : %
 - % de remise sur les charges : %
 - % de remise sur les visites endoscopiques : %
 - % de remise sur les dénaturations : %
 - % de remise sur les Echanges Standard : %

* Frais fixes de vacation

